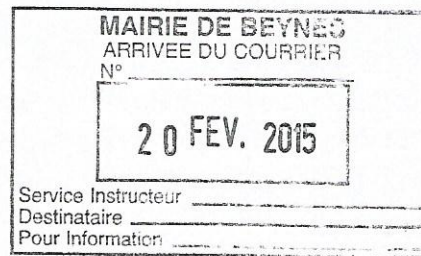


Siège Social : Mairie de Maule 78580



Monsieur le Président de la
Commission d'enquête du SAGE
de la Mauldre
Mairie de Beynes - Place du 8 mai 1945
78650 BEYNES

Maule, le 19 février 2015

Contribution de l'Association A.P.S.M.V.M. à l'Enquête publique du SAGE de la Mauldre :

M. le Président de la commission,

Nous vous prions de prendre en compte nos remarques au sujet de l'enquête publique concernant le SAGE de la Mauldre.

1. La crue centennale de la Seine se reproduira, on ne sait pas quand mais elle touchera notre vallée de la Mauldre. Or nos communes de la vallée n'ont pas de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pourtant obligatoire depuis le 5 juin 2009.
Que pouvons-nous faire pour contraindre nos communes à se doter de ce PCS qui se révélera précieux le moment venu.
2. Il n'y a pas de chiffrage économique des actions envisagées dans le projet de SAGE.
3. Nous pensons que le canal qui double la Mauldre dans la traversée de Maule, créé dans les années 1960, doit être nettoyé et le cuvelage entretenu plus souvent, de manière à le garder totalement dégagé en cas de crue.
4. Lors d'entretien avec une représentante du COBAHMA, celle-ci a évoqué la nécessité de créer des banques de terre dans le fond du canal afin de maintenir un filet d'eau en cas d'étiage de la rivière pour permettre aux poissons de remonter le cours. Ceci nous semble aberrant, car pour que les poissons circulent à leur aise hors des rarissimes périodes d'étiage, il faut maintenir le canal totalement dégagé.
5. Il est nécessaire de mener des actions vis-à-vis des riverains qui déversent leurs effluents dans la rivière.
6. A plusieurs reprises, à l'occasion d'orages violents sur le plateau au-dessus de Maule, il y a eu des coulées de boue importantes en centre-ville. Cela fait maintenant près de 15 ans que la plus importante coulée de boue a eu lieu et les bacs de retenue des eaux "promis" ne sont toujours pas créés. Les fossés et les haies soit n'existent plus, soit ne sont pas entretenus. Les agriculteurs n'ont pas accepté que des rainures soient créées sur les chemins d'accès à la plaine ce qui réduirait les écoulements sur les rues en direction du centre-ville.

.../...

7. Il y a une trop grande complexité et un trop grand nombre d'organismes en charge des bassins de rivière. Une simplification permettrait d'avoir une plus grande clarté, une plus grande transparence, une plus grande efficacité et un coût moindre.
8. Qu'en est-il des réseaux séparés pour les eaux pluviales et les effluents dans les centres villes de nos communes de la vallée de la Mauldre?
9. Les rivières ont besoin de zones d'expansion en cas d'inondation. La commune de Mareil sur Mauldre envisage d'urbaniser une zone humide, inondée régulièrement suite à de gros orages et la montée du ru du Riche, et abritant une très riche faune diversifiée.
10. La Municipalité de Maule a prévu dans son PLU de créer des parkings en centre-ville et donc de goudronner des zones d'expansion inondables selon le PPRI, ce qui est à l'opposé des directives et du bon sens.
11. Est-il normal d'avoir, depuis plusieurs années, ce type de déversement en pleine nature (litières de chevaux venant de haras des environs) au lieu-dit "le poirier à cheval" (carte IGN) altitude 128 m c'est-à-dire 90 m au dessus de la Mauldre, à une distance de 750 m environ. Qu'en est-il de l'infiltration de ces "déchets", du ruissellement des eaux de pluie polluées, de l'influence sur les rus et sources ainsi que sur la nappe ? L'endroit est totalement impraticable.



En espérant que notre contribution sera prise en compte, veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête du SAGE de la Mauldre, nos plus sincères salutations.

Handwritten signature of Michel Contet in blue ink.

Michel CONTET
Président de l'A.P.S.M.V.M.